

Rencontre SNFOLC - APDEN

Une délégation du SNFOLC a rencontré le 24 juin, en visio, une délégation de l'APDEN (Association des Professeurs Documentalistes de l'Éducation Nationale).

Le SNFOLC était représenté par Yves Dosdat, secrétaire national, et Alice Brousse, professeure documentaliste membre des instances du SNFOLC 76.

L'APDEN était représentée par Camille Brouzes (académie de Normandie), Véronique Hummel (Mayotte), Anne Morel (académie de Nantes)

La délégation du SNFOLC a présenté de manière détaillée les revendications issues du congrès d'Angers.

L'APDEN et le SNFOLC se rejoignent pour dénoncer les différences de traitement des professeurs documentalistes par rapport aux autres certifiés au niveau de leur rémunération (non bénéficiaires de la prime informatique notamment) et de leur carrière. L'APDEN pointe particulièrement l'absence de corps d'inspection spécifique et d'agrégation comme des freins au respect du statut et des missions des enseignants documentalistes.

Concernant la réforme du choc des savoirs et ses conséquences pour les professeurs documentalistes (communiqué SNFOLC du 17 mai), le SNFOLC demeure opposé à cette réforme et a organisé la conférence du 29 mars en défense de l'instruction et des disciplines et contre le choc des savoirs, conférence à laquelle a été invitée l'APDEN. L'APDEN et le SNFOLC s'inquiètent tous deux sur les dégradations des conditions de travail que cette réforme risque d'engendrer (difficultés de mettre en place des heures d'enseignements, des projets...).

Dans la discussion sur les projets de nouveaux programmes, l'APDEN a mis en exergue la nécessité d'un corps d'inspection spécifique pour défendre la discipline. Si la mention des 18 h EMC et 18 h de « projet » semble offrir des possibilités pour que les profs doc s'en saisissent, le flou demeure cependant sur la mise en œuvre par telle ou telle discipline, sans compter que les 18h de « projet » pourraient dans les faits relever du Pacte.

L'APDEN a indiqué vouloir reprendre contact avec les syndicats suite à la mise en place d'un nouveau bureau de l'association, le but de l'association étant de viser à la reconnaissance du métier et de défendre la formation des élèves à l'EMI.

Pour le SNFOLC, qui n'a pas pour tradition de se prononcer sur le contenu pédagogique de l'enseignement disciplinaire, la défense des disciplines passe par la défense des statuts, salaires et conditions de travail des enseignants.

A propos des missions d'enseignement des enseignants documentalistes et d'une caractérisation horaire des séquences d'enseignement, le SNFOLC s'est déclaré partisan de la liberté pédagogique, liberté d'organisation et n'a pas de mandat sur un éventuel chiffrage. Sur le décret de 2014 pour le décompte

des heures d'enseignement, l'APDEN et le SNFOLC partagent le constat de l'hétérogénéité de son application et déplorent une forte dépendance des conditions de travail des enseignants documentalistes aux politiques locales des établissements.

Sur le nombre de postes en fonction du nombre d'élèves (et aussi en tenant compte d'autres facteurs tels que la présence d'un internat) le SNFOLC n'a pas de mandat défini, ni l'APDEN qui indique cependant être en réflexion et revendique au minimum un poste complet par établissement.

Les conséquences des tablettes et ordinateurs portables fournis par les collectivités territoriales ont été évoqués : empiètement des CT sur les prérogatives des professeurs documentalistes, risque de territorialisation, prétexte à ne pas renouveler les équipements informatiques des CDI...

L'APDEN s'interroge au sujet de la transformation des CDI en 3C (« Centre de Connaissances et de Culture ») et sur la déposssession du CDI par les municipalités (fusion des CDI et des bibliothèques municipales ?).

Par rapport aux revendications du SNFOLC, la délégation de l'APDEN a déclaré être en accord et reconnaît que le syndicat défend les professeurs documentalistes. Nous avons précisé que le syndicat intervient par ailleurs également, comme pour tous les enseignants, sur toutes les problématiques de carrière et conditions de travail, pour les titulaires comme pour les contractuels. Le SNFOLC s'est déclaré ouvert à la poursuite des discussions avec l'association et ne pas être par principe opposé à des actions communes et intersyndicales en défense de la discipline, sans préjuger du contenu de ce qui serait proposé, mais encore faudrait-il que le syndicat soit bien « dans la boucle ».